La justice confirme la suspension du congrès du FN

28/07/2015 à 15h04

La cour d'appel de Versailles a confirmé mardi la suspension du congrès du Front national censé supprimer le statut de président d'honneur de Jean-Marie Le Pen, qui remporte ainsi une troisième victoire judiciaire face au parti qu'il a cofondé.



Dans son arrêt, la cour «confirme en toutes ses dispositions» la décision rendue le 8 juillet par les juges des référés du tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), qui avaient suspendu cette consultation des adhérents, organisée jusqu'au 10 juillet par voie postale, «jusqu'à organisation d'une assemblée générale extraordinaire conforme aux statuts actuellement applicables».

Cette troisième manche judiciaire dans le conflit opposant le parti d'extrême droite à son cofondateur Jean-Marie Le Pen est de nouveau remportée par le «Menhir»: Il a déjà obtenu l'annulation de sa suspension en tant qu'adhérent prononcée début mai par les instances dirigeantes, puis la suspension, lors d'une procédure d'urgence, de son congrès. Le FN a fait appel de ces deux décisions.

[…] En interne, plusieurs cadres frontistes regrettent que l'éviction de Jean-Marie Le Pen ait été mal préparée juridiquement et anticipent une nouvelle victoire pour le «Vieux».

«Certains ont loupé le cours de droit des associations et de droit du travail», raille un conseiller. «Le FN va aller en cassation, c'est pas suspensif, on en a pour un an!», se

désole un parlementaire. Cependant, la suite probable des événements, est, à terme et quoi que décide la justice, une exclusion du «Menhir».

20 Minutes